

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2024-003

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2024

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2024-01-05-00002 - Arrêté n° 22 / 2024 relatif à la fermeture
exceptionnelle du Centre des Finances publiques de Montluçon (1 page) Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

03-2024-01-15-00001 - Arrêté n° 3068 du 15 décembre 2023 fixant le
montant de l' IRL (Indemnité Représentative de Logement des instituteurs)
pour l' année 2023 (2 pages) Page 5

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Mission Interministérielle de Coordination

03-2023-12-29-00002 - Arrêté complémentaire n° 3259/2023 du 29
décembre 2023 portant prolongation et modification des conditions
d'exploitation et de remise en état de la carrière CMSE sise au lieu-dit "Les
Grands Champs" à Saint-Victor (11 pages) Page 8

03-2024-01-05-00001 - Arrêté n° 20/2024 du 5 janvier 2024 mettant en
demeure la société UNITED PETFOOD à Yzeure, de se conformer aux
prescriptions en matière d'I.C.P.E. (3 pages) Page 20

03_Préf_Préfecture de l' Allier / Bureau du Cabinet

03-2024-01-02-00001 - Arrêté n° 1/2024 relatif à la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale - Promotion du 1er janvier 2024
(19 pages) Page 24

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

03-2023-11-29-00001 - ARS ARA decision 2023 23 0107 delel signat DD (7
pages) Page 44

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2024-01-05-00002

Arrêté n° 22 / 2024 relatif à la fermeture
exceptionnelle du Centre des Finances publiques
de Montluçon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 22 / 2024 relatif à la fermeture exceptionnelle
du Centre des Finances publiques de Montluçon**

L'Administrateur de l'État,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°639/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Le centre des finances publiques de Montluçon, situé Quai Forey – 03 109 Montluçon Cedex, sera fermé au public, à titre exceptionnel, jeudi 11 janvier 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Moulins, le 5 janvier 2024

Par délégation de la Préfète,
Le Directeur Départemental des Finances Publiques
de l'Allier
Signé

Sylvain EME
Administrateur de l'Etat

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2024-01-15-00001

Arrêté n° 3068 du 15 décembre 2023 fixant le
montant de l' IRL (Indemnité Représentative de
Logement des instituteurs) pour l' année 2023

2023 070 2 1

ARRÊTÉ
**Fixant le montant de l'IRL (Indemnité Représentative de Logement des instituteurs)
pour l'année 2023**

**La préfète de l'Allier
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite
Chevalier des Palmes Académiques**

VU la loi du 30 octobre 1886, modifiée, relative à l'organisation de l'enseignement primaire, et notamment, son article 14 ;

VU la loi du 19 juillet 1889, sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique ;

VU le décret n° 83-367 du 2 mai 1983, relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs, et notamment, son article 3 ;

VU le montant unitaire pour l'année 2023 de la dotation spéciale instituteurs, tel que fixé par le comité des finances locales, au cours de sa réunion du 7 novembre 2023 ;

VU l'instruction de la direction générale des collectivités locales en date du 20 novembre 2023 relative à la répartition de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2023 ;

VU l'arrêté n° 1551/2023 en date du 28 juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier ;

Considérant qu'aucune réunion du CDEN n'est prévue avant le 31 décembre 2023, date limite de prise de l'arrêté fixant le montant de l'IRL 2023 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er - Pour l'année civile 2023, le montant annuel de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs dans le département, telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires susvisés, est fixé à :

2 246,40 € pour le taux de base
Et
2 808 € pour le taux majoré à 25 %

Article 2 - Ce montant s'applique à compter du 1er janvier 2023.

Article 3. - Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Vichy et de Montluçon, les maires du Département, le responsable Académique des Services de l'Éducation Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Moulins, le **15 DEC. 2023**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Olivier MAUREL

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2023-12-29-00002

Arrêté complémentaire n° 3259/2023 du 29
décembre 2023 portant prolongation et
modification des conditions d'exploitation et de
remise en état de la carrière CMSE sise au lieu-dit
"Les Grands Champs" à Saint-Victor

N° 3259 / 2023 du 29 décembre 2023

ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE

portant prolongation et modification des conditions d'exploitation et de remise en état applicables à la société CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST (CMSE) pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers et ses installations annexes, sise au lieu-dit « Les Grands Champs » sur le territoire de la commune de Saint-Victor

**La préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R.181-46 et R.516-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 février 2004, modifié le 24 décembre 2009, relatif à la détermination du montant des garanties financières de remise en état des carrières prévu par la législation des installations classées ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de garanties financières prévues aux articles R.516-1 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-117 du 15 janvier 2004 autorisant la société SABLIERES DE L'ALLIER à poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers et ses installations annexes de premiers traitements des matériaux, sise au lieu-dit « Les Grands Champs » sur le territoire de la commune de Saint-Victor, transféré au bénéfice de la société CERF CENTRE par arrêté complémentaire n° 1254/04 du 29 mars 2004 puis de la société CMCA (devenue CMSE) par arrêté complémentaire n° 2030/2017 du 21 août 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n° 4322/07 du 7 décembre 2007 modifiant les conditions de remise en état de la carrière susvisée ;

Vu le dossier de porter à connaissance adressé en préfecture de l'Allier le 20 mars 2023 par la société CMSE, représentée par son Président, Monsieur Guillaume GERBAUD, sollicitant une prolongation de l'autorisation d'exploiter ainsi qu'une modification des conditions d'exploitation et de remise en état de la sablière de Saint-Victor ;

Vu les avis émis par le maire de Saint-Victor et les propriétaires des terrains sur la remise en état finale, respectivement par attestation en date des 3 mars 2023 et 11 novembre 2022 ;

Vu l'avis de l'opérateur GRT Gaz en date du 26 septembre 2023 ;

Vu l'avis d'ouverture d'une participation du public organisée par voie électronique du 20 novembre au 4 décembre 2023 inclus ;

Vu l'absence d'observations lors de la consultation du public ;

Vu le projet d'arrêté préfectoral complémentaire adressé pour avis à l'exploitant le 24 août 2023, puis modifié et complété le 11 décembre 2023 ;

Vu les remarques de l'exploitant sur ce projet d'arrêté complémentaire formulées le 7 septembre et 12 décembre 2023 ;

Vu le rapport et propositions de la DREAL, chargée de l'inspection des installations classées, en date du 21 décembre 2023 ;

Considérant que des prescriptions complémentaires peuvent être prises sur proposition de l'inspection des installations classées et fixées par arrêté complémentaire ;

Considérant que le rythme moyen de production du site a été inférieur aux 150 000 t/an initialement envisagées ;

Considérant que le projet prévoit une réduction de la production moyenne autorisée à 100 000 t/an et de la production maximale autorisée à 140 000 t/an au lieu de 200 000 t/an ;

Considérant que la prolongation d'activité du site permet de pérenniser la fourniture de sables techniques nécessaires au territoire du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ;

Considérant que la prolongation de l'autorisation d'exploiter n'induit pas d'impact supplémentaire au regard de la situation actuelle et ne revêt pas un caractère substantiel ;

Considérant que les conditions d'aménagement telles qu'elles sont définies par les arrêtés initiaux et le présent arrêté complémentaire permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du Code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique et pour la protection de la nature et de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Allier,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – NATURE DE L'AUTORISATION

La société CMSE, dont le siège social est situé 855 rue René Descartes 13100 AIX-EN-PROVENCE, est autorisée à poursuivre jusqu'au **15 janvier 2031** l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de sables et graviers et ses installations annexes, sise au lieu-dit « Les Grands Champs » sur le territoire de la commune de Saint-Victor, suivant les prescriptions du présent arrêté.

Les autres prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2004-117 du 15 janvier 2004 modifié, demeurent inchangées.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS APPORTÉS AUX PRESCRIPTIONS DES ACTES ANTÉRIEURS

L'arrêté préfectoral n° 2004-117 du 15 janvier 2004 et l'arrêté préfectoral complémentaire n° 4322/07 du 7 décembre 2007 sont modifiés comme suit :

2.1 – Le tableau des activités ICPE figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2004 susvisé est remplacé par le suivant :

N° rubrique	Désignation des activités	Volume d'activité	Régime	Seuil
2510-1	Exploitation de carrière	Maxi : 140 000 tonnes/an Moyenne : 100 000 tonnes/an	A	Sans
2515-1a	Broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance installée fixe ou mobile : 535 kW	E	200 kW
2517-1	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	Superficie maximale de 30 000 m ²	E	10 000 m ²

A (autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration), DC (soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'environnement), NC (non classé).

2.2 – Le tableau de l'article 19-2 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2004 fixant le montant des garanties financières, est complété comme suit :

- Période de 20 à 25 ans (phase 1) : 422 142 € TTC
- Période de 25 à 27 ans (phase 2) : 255 913 € TTC.

Valeurs de référence prises pour le calcul de la garantie financière :

indice TP01 de janvier 2023 = 128,0 (avec coefficient de raccordement égal à 6,5345)

TVA à 20 % (janvier 2023).

L'attestation de garantie financière couvrant la première période (phase 1) sera adressée par l'exploitant à Madame le Préfet de l'Allier dans le délai de trois mois suivant la notification du présent arrêté.

2.3 – Le 3^{ème} alinéa de l'article 6-6 de l'arrêté du 15 janvier 2004 est complété par la disposition suivante :

« De plus, avant tout démarrage des travaux d'extraction localisés à moins de 50 mètres des ouvrages enterrés gérés par GRT Gaz, l'exploitant devra fournir au gestionnaire d'ouvrages une étude géotechnique démontrant la stabilité des terrains situés au droit des canalisations de gaz naturel. »

2.4 – Le dernier alinéa de l'article 7-1 « Principe » de l'arrêté préfectoral complémentaire du 7 décembre 2007 est remplacé par la disposition suivante :

« La remise en état prévue au terme de l'exploitation comprendra :

- dans la partie centrale, une zone de 9,2 ha permettant le maintien d'activités économiques post-exploitation,*
- dans la partie Ouest, une zone de 5,2 ha à vocation agricole,*
- dans la partie Est, des zones naturelles sur environ 5,4 ha (la réserve d'eau et le chemin d'exploitation bordé d'arbres à l'Ouest seront conservés).*

Elle sera réalisée conformément au plan joint en annexe du présent arrêté. »

2.5 – Le dernier alinéa de l'article 7-3 « Mesures particulières » de l'arrêté préfectoral complémentaire du 7 décembre 2007 est remplacé par la disposition suivante :

« La cote finale de la zone à vocation agricole reconstituée variera de 250 m NGF au Nord-Ouest à 256 m NGF au Sud-Ouest. »

2.6 – Le deuxième alinéa de l'article 7-4 « Fin d'exploitation » de l'arrêté préfectoral complémentaire du 7 décembre 2007 est remplacé par la disposition suivante :

« A l'exception du secteur central permettant le maintien d'activités économiques post-exploitation, l'emprise de la carrière sera débarrassée de tous les vieux matériels, objets, matériaux divers et déchets qui pourraient s'y trouver. »

2.7 – Le plan d'ensemble, le plan de phasage de l'exploitation et des garanties financières ainsi que le plan de remise en état du site sont remplacés par ceux figurant en annexe 1 à 4 du présent arrêté. Un plan d'exploitation des différents secteurs est ajouté en annexe 5, avec un focus sur le secteur 2 où un merlon de protection sonore et visuelle de deux mètres de haut sera érigé en périphérie de la zone d'extraction située le long de la rue des Barassiers lors de la phase travaux.

ARTICLE 3 - INFORMATION DES TIERS - PUBLICITE

Une copie de cet arrêté préfectoral sera déposée en mairie de Saint-Victor pour y être consultée par toute personne intéressée.

Un extrait du présent arrêté sera affiché dans la commune de Saint-Victor pendant une durée minimum d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de la commune.

Le même extrait sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Allier pour une durée minimale de quatre mois.

ARTICLE 4 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

- 1) par le demandeur ou l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date où le présent arrêté lui a été notifié,
- 2) par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie par l'article L.213-1 du code de justice administrative, auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 5 – DIFFUSION

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant CMSE. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Copie en sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet de Montluçon,
- à M. le Maire de la commune de Saint-Victor, chargé des formalités d'affichage,
- à M. le Secrétaire Général de la préfecture,
- au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes,
- au Chef de l'Unité inter-Départementale Cantal / Allier / Puy-de-Dôme de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Équipe Environnement-Carières de l'Allier,
- au Directeur Départemental des Territoires,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 29 DEC. 2023

La Préfète de l'Allier

Signé
Pascale TRIMBACH

ANNEXES

(Arrêté complémentaire n° 3259/2023 du 29 décembre 2023 – Société CMSE – Carrière à Saint-Victor)

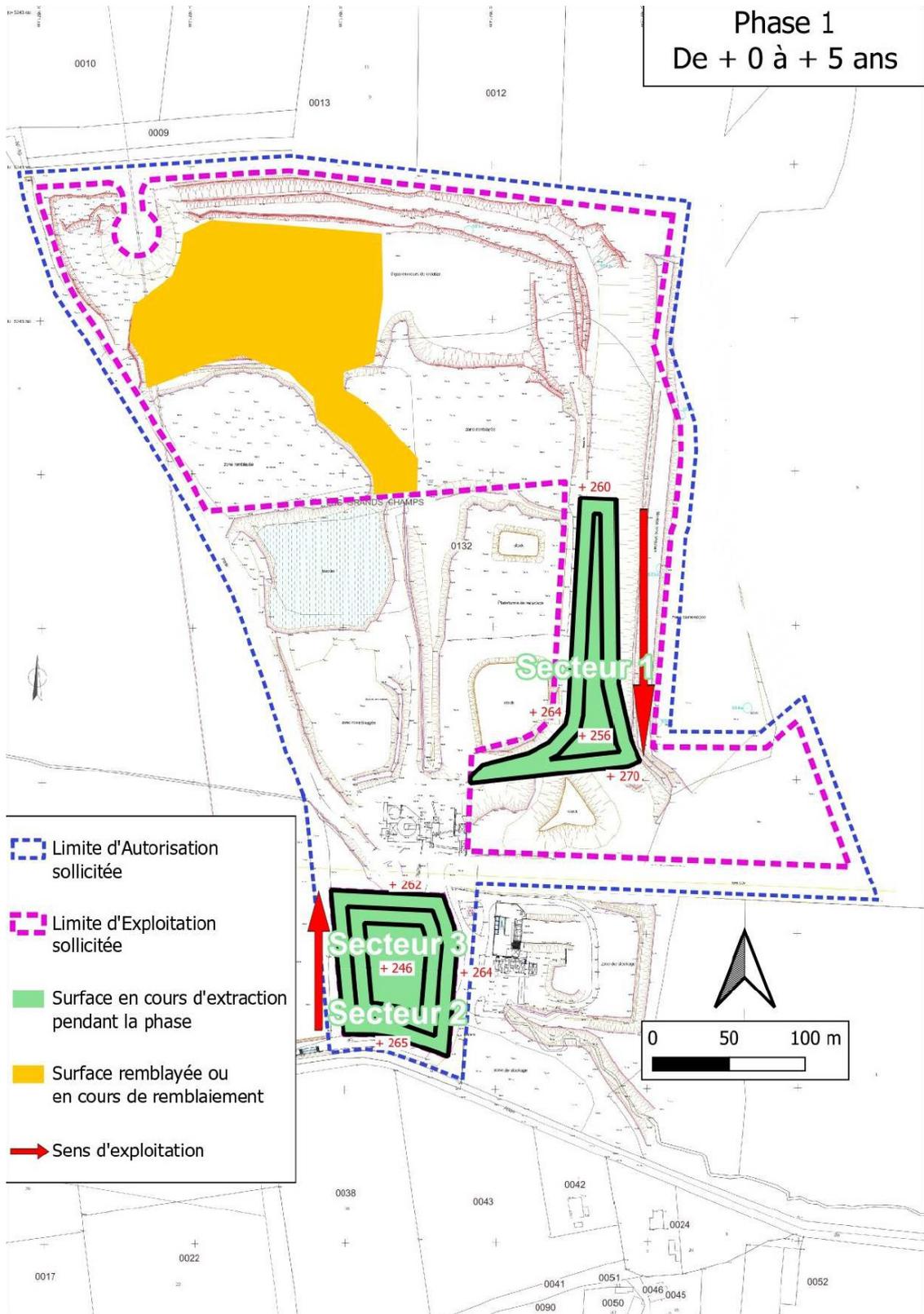
ANNEXE 1

Plan d'ensemble du site

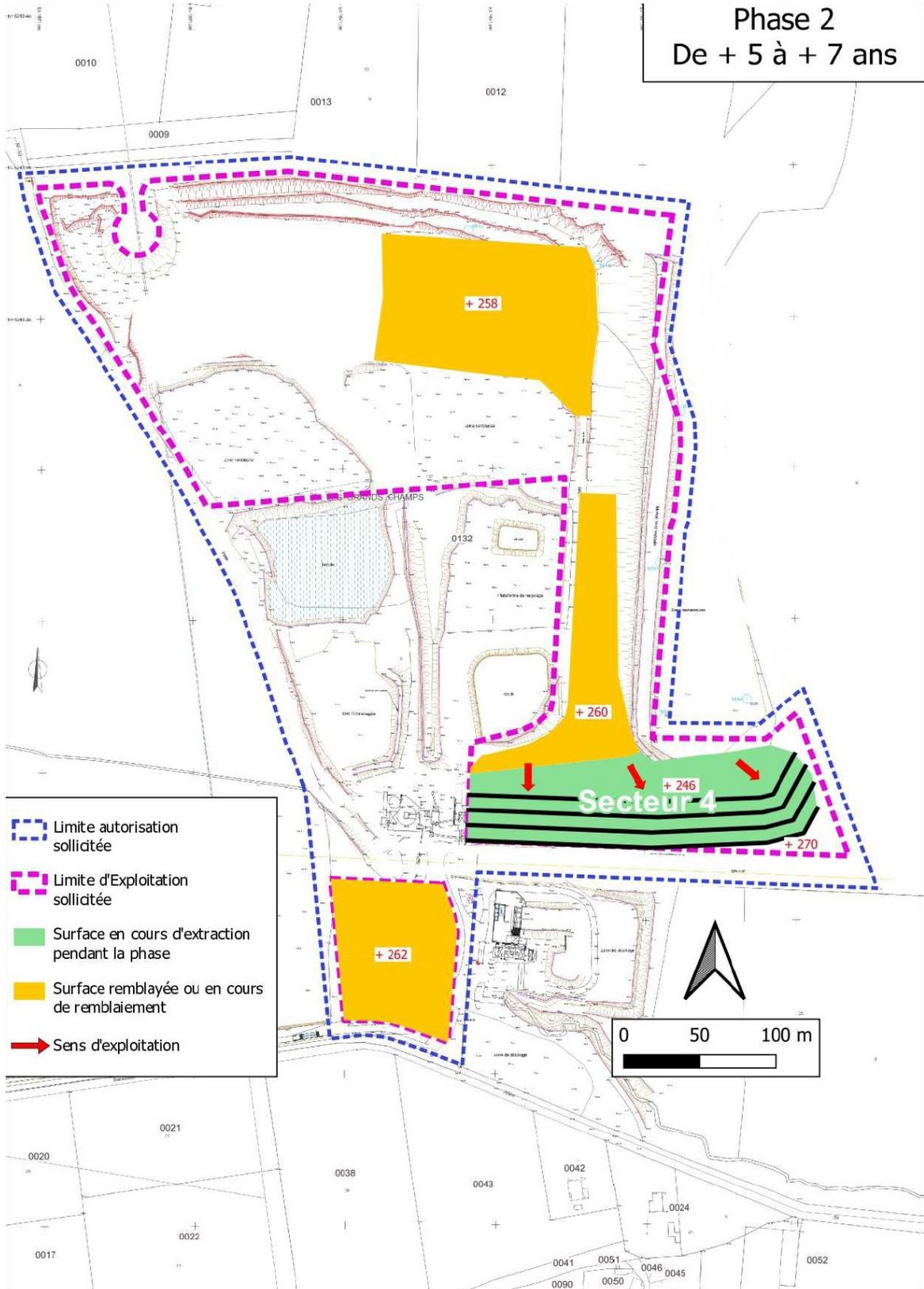


ANNEXE 2

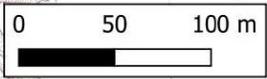
Plan de phasage de l'exploitation



Phase 2
De + 5 à + 7 ans



- Limite autorisation sollicitée
- Limite d'Exploitation sollicitée
- Surface en cours d'extraction pendant la phase
- Surface remblayée ou en cours de remblaiement
- Sens d'exploitation



ANNEXE 3

Plan de phasage des garanties financières



Figure 26 : Plan des garanties financières (Phase 1 : de +0 à +5 ans)



Figure 27 : Plan des garanties financières (Phase 2 – de +5 ans jusqu'à la remise en état finale)

ANNEXE 4

Plan de remise en état du site



03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2024-01-05-00001

Arrêté n° 20/2024 du 5 janvier 2024 mettant en demeure la société UNITED PETFOOD à Yzeure, de se conformer aux prescriptions en matière d'I.C.P.E.

N° 20 / 2024 du 5 janvier 2024

ARRÊTÉ
portant mise en demeure de se conformer aux prescriptions
en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement
Société UNITED PETFOOD - Commune d'Yzeure

La Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.171-6, L.171-8, L.172-1 et suivants, L.511-1 et L.514-5 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code de la justice administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19/06 du 4 janvier 2006 autorisant la société PETFOODPLUS à Yzeure à poursuivre et étendre l'exploitation d'une unité de fabrication d'aliments secs pour animaux de compagnie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 mars 2011, complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 19/06 du 4 janvier 2006, prescrivant à la société PETFOODPLUS des prescriptions complémentaires pour l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement au sein de son établissement situé 10 rue Jacques Cœur à Yzeure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2409 bis/2022 du 9 novembre 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n° 19/06 du 4 janvier 2006 autorisant la société UNITED PETFOOD à poursuivre l'exploitation d'une usine de fabrication d'aliments pour animaux sur le territoire de la commune d'Yzeure ;

Vu le rapport de la société DEKRA daté du 7 septembre 2023 (référence N° E25322192301R001) lié au contrôle inopiné, réalisé à la demande de l'inspection, des rejets atmosphériques de la société UNITED PETFOOD situé à Yzeure ;

Vu l'étude d'odeurs de la société ODOURNET datée du 6 octobre 2023 réalisée du 5 au 7 septembre 2023 à partir des mesures d'émissions sur les différentes phases de l'unité de production, étude réalisée en application de l'article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2409bis/2022 du 9 novembre 2022 susvisé ;

Vu le rapport de l'inspection effectuée le 25 octobre 2023 par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Vu la transmission de ce rapport à l'exploitant, dans le cadre de la procédure contradictoire, datée du 7 décembre 2023 ;

Vu l'observation émise par l'exploitant, relative à la prolongation de 6 mois du délai de mise en conformité dans le délai de 15 jours qui lui a été octroyé ;

Considérant que l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 avril 2011 susvisé dispose que : « [...] L'exploitant met en œuvre le cas échéant une installation de traitement des rejets atmosphériques afin de respecter les valeurs à l'émission fixées. [...] » ;

Considérant que les résultats du contrôle inopiné des rejets atmosphériques réalisé par la société DEKRA du 17 au 18 juillet 2023, à la demande de l'inspection, révèlent des dépassements importants des débits d'odeurs, pour les émissaires n° 3, 4, 5, 7, 8 et 9 et du seuil de concentration pour les composés organiques totaux (COT), pour les émissaires n° 4 et 5, fixés par l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 mars 2011 susvisé ;

Considérant que les résultats des mesures d'émissions d'odeurs sur les émissaires de rejets de l'unité de production de la société UNITED PETFOOD située à Yzeure, réalisées du 5 au 7 septembre 2023 par la société ODOURNET, révèlent un dépassement important du débit d'odeur fixé par l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 mars 2011 susvisé ;

Considérant que les dépassements des seuils de concentration en composé organique totaux (COT) et notamment des flux d'odeurs sont récurrents sur les différents émissaires canalisés de rejets atmosphériques ;

Considérant que ces dépassements constituent un manquement aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 mars 2011 susvisé ;

Considérant que face à ce manquement, et eu égard aux atteintes potentielles aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du Code de l'environnement, il convient de faire application des dispositions de l'article L.171-8 I du Code de l'environnement en mettant en demeure la société UNITED PETFOOD de respecter les prescriptions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 mars 2011 susvisé, en mettant en œuvre une installation de traitement des rejets atmosphériques afin de respecter les valeurs à l'émission, fixées par ce même article ;

Considérant que le I. de l'article L.171-8 du Code de l'environnement dispose qu'indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, en cas d'inobservation des prescriptions applicables en vertu du présent code aux installations, ouvrages, travaux, aménagements, opérations, objets, dispositifs et activités, l'autorité administrative compétente met en demeure la personne à laquelle incombe l'obligation d'y satisfaire dans un délai qu'elle détermine. En cas d'urgence, elle fixe, par le même acte ou par un acte distinct, les mesures nécessaires pour prévenir les dangers graves et imminents pour la santé, la sécurité publique ou l'environnement ;

Considérant qu'en matière d'installations classées, la préfète de l'Allier est l'autorité administrative compétente ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Allier,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La société UNITED PETFOOD exploitant une unité de fabrication d'aliments pour animaux, située 10 rue Jacques Cœur à Yzeure, est mise en demeure de respecter :

- **dans un délai de 18 mois** à compter de la notification du présent arrêté, les prescriptions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 839/2011 du 14 mars 2011 concernant les normes de rejets atmosphériques en matière de débit d'odeur et de composés organiques totaux (COT). Au besoin, l'exploitant mettra en œuvre une installation de traitement de ses rejets atmosphériques.

Article 2 :

En cas de non-respect des prescriptions du présent arrêté, il pourra être fait application des sanctions administratives prévues à l'article L.171-8 du Code de l'environnement.

Article 3 :

Conformément à l'article R.171-1 du Code de l'environnement, en vue de l'information des tiers, les mesures de police administrative prévues à l'article L.171-7 au I de l'article L.171-8 du Code de l'environnement sont publiées sur le site internet de l'État dans l'Allier (<http://www.allier.gouv.fr/>) pendant une durée minimale de deux mois.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Copie en sera adressée :

- à M. le maire d'Yzeure,
 - à M. le secrétaire général de la préfecture,
 - à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes,
 - à M. le chef de l'unité interdépartementale Cantal / Allier / Puy-de-Dôme de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le - 5 JAN. 2024

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général

Signé
Olivier MAUREL

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2024-01-02-00001

Arrêté n° 1/2024 relatif à la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale -
Promotion du 1er janvier 2024

Extrait de l'arrêté n° 1/2024

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024

ARRETE :

Article 1 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABRANTES JÉRÔME

Adjoint technique principal 2ème classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à PARAY-SOUS-BRIAILLES.

- Monsieur ADAM Loïc

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à YGRANDE.

- Madame AMELINE Michèle née HACHARD

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à LA FERTE-HAUTERIVE.

- Madame AMOROS Régine

Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE TREVOL, demeurant à TREVOL.

- Madame ARDAILLON Barbara née SEIBOLD

Assistante d'enseignement artistique principal 1ère classe, MONTLUCON COMMUNAUTE, demeurant à MONTLUCON.

- Madame ARNOLD Virginie

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à VICHY.

- Madame AUGER Delphine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Madame AUGER Véronique

Agent social principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur BATIER Jean-Philippe

Agent de maîtrise, VILLE DE VICHY, demeurant à SAINT-PONT.

- Madame BEAUNE Marie-Jeanne née FOURNIER

Adjoint administratif, MAIRIE DE NERIS-LES-BAINS, demeurant à MONTLUCON.

- Monsieur BÉLIARD DE BEAUPRÉ CHRISTIAN

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLEBRET, demeurant à SAINT-GENEST.

- Monsieur BELLET Nicolas

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-VICQ.

- Monsieur BERTIN Jean-Luc

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, VILLE DE VICHY, demeurant à ESPINASSE-VOZELLE.

- Madame BERTRAND Hélène née REMIZE

Technicienne paramédical classe supérieure, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAULCET.

- Madame BEZARD Marie-Axelle

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Monsieur BILLAUD Roland

Ancien maire, MAIRIE DE DROITURIER, demeurant à DROITURIER.

- Madame BLANCO SANDRO Isabelle née RICHARD

Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MONTOLDRE.

- Madame BONCOL Martine née MICHEL

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MONTOLDRE.

- Monsieur BOUDET Cyrille

Rédacteur principal 2ème classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à THIEL-SUR-ACOLIN.

- Monsieur BOUILLE Mickaël

Agent de maîtrise principal, VILLE DE MOULINS, demeurant à DOMERAT.

- Monsieur BOULICOT Gilles

Ancien maire, MAIRIE DE COLOMBIER, demeurant à COLOMBIER.

- Madame BRAZY Lydie-Anne née PHILIPPE

Adjoint administratif principal 1ère classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à MOULINS.

- Madame BREUIL Céline née BLACHÈRE

A.T.S.E.M. principal 2ème classe, MAIRIE DE BRESSOLLES, demeurant à CRESSANGES.

- Monsieur BRICNET GILLES

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à BROUT-VERNET.

- Monsieur BRIERS Gérard

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à VALLON-EN-SULLY.

- Monsieur CALLE Laurent

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à CHANTELLE.

- Monsieur CAURET Yannick

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à VERNEIX.

- Monsieur CHAMPOMIER Sébastien

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à LAVAUT-SAINTE-ANNE.

- Monsieur CHANNET Jean-Christophe

Agent de maîtrise principal, VILLE DE VICHY, demeurant à LAVOINE.

- Madame CHARASSE Michèle née LAURENT

Maire, COMMUNE DE NIZEROLLES, demeurant à NIZEROLLES.

- Monsieur CHARRIER Philippe

Maire, MAIRIE DE CHEVAGNES, demeurant à CHEVAGNES.

- Monsieur CHASSIN Emmanuel

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à VICHY.

- Madame CHAVAILLON Anne-Sophie

Animateur principal 2ème classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à LAFELINE.

- Madame CHIARBONELLO Françoise née GOUXETTE

INGÉNIEUR - CHEF DE PROJET, DEPARTEMENT DE LA NIEVRE, demeurant à YZEURE.

- Monsieur CLAIRE Serge

Brigadier-chef principal, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à LE MAYET-DE-MONTAGNE.

- Madame CLAVEAU Aurélie

Attaché, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à SAINT-LOUP.

- Madame CLEMENTE Nadège née VINCENT

Rédacteur principal 1ère classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à LA FERTE-HAUTERIVE.

- Monsieur COFFIN Denis

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE ST DESIRE, demeurant à SAINT-DESIRE.

- Madame COGNET Muriel

Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à DESERTINES.

- Madame CORREIA Danielle

Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à MOULINS.

- Monsieur COULIN MICKAËL

Adjoint d'animation principal 1ère classe, CC ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE, demeurant à VENDAT.

- Monsieur CUNY Nicolas

Animateur principal 2ème classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à MONTLUCON.

- Madame DAJOUX Cécile née MAYRAND

Assistante socio-éducatif, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à CUSSET.

- Monsieur DANIEL Bernard

Ancien maire, MAIRIE DE BAYET, demeurant à BAYET.

- Madame DECHAUMES Marie-France née DOMINIQUE

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-SORNIN.

- Madame DECORET Isabelle née CHARLIER

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE ST PRIX, demeurant à SAINT-PIERRE-LAVAL.

- Monsieur DELFIN Jean-Louis

Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à VICHY.

- Monsieur DENIZOT Alain

Maire, MAIRIE D'AVERMES, demeurant à AVERMES.

- Monsieur DESCHARNES Sébastien

Agent de maîtrise principal, VILLE DE MOULINS, demeurant à COULANDON.

- Madame DUBUIS Marie-Claude née GRAMPAYRE

Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MOULINS.

- Monsieur DUDIN FRANCK

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à USSEL-D'ALLIER.

- Monsieur DUJON Jérôme

Agent de maîtrise territorial, MAIRIE DE MALICORNE, demeurant à COMMENTRY.

- Monsieur DUMONT Patrick

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à ESTIVAREILLES.

- Madame DUMONT Séverine née SPADARO

Agent de maîtrise, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à MONTLUCON.

- Monsieur FENOUILLET Gérard

Maire, COMMUNE DE SAUVAGNY, demeurant à COSNE-D'ALLIER.

- Madame FONDARD Fabienne née RIBAUD

Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MAILLET.

- **Monsieur FOURNIER DIDIER**
Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM NORD ALLIER, demeurant à BESSON.
- **Madame FRAISSE Maire-Joëlle née GUITTON**
Rédacteur principal, MAIRIE DE CREUZIER-LE-VIEUX, demeurant à CUSSET.
- **Madame GADET Juliette**
Rédacteur, SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER, demeurant à RONGERES.
- **Monsieur GAME André**
Conseiller municipal, COMMUNE DE MONTAIGUET EN FOREZ, demeurant à MONTAIGUET-EN-FOREZ.
- **Monsieur GAUDIN Yves**
Maire délégué, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à MAILLET.
- **Madame GAYTE Magali née THUIZAT**
Rédacteur, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à TAXAT-SENAT.
- **Monsieur GENEAU DE LAMARLIÈRE Thierry**
Maire délégué, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à LOUROUX-HODEMENT.
- **Monsieur GOJARD Pierre**
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAUVAGNY, demeurant à COSNE-D'ALLIER.
- **Madame GONTHIER Amélie née DECHET**
Assistante socio-éducatif, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MOULINS.
- **Monsieur GOT Frédéric**
Ingénieur, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MOULINS.
- **Monsieur GUELLE Sébastien**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à ABREST.
- **Monsieur GUERDAD Amar**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE TREVOL, demeurant à TREVOL.
- **Madame GUET Sophie née CHACHIGNON**
Attaché de conservation du patrimoine, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à BRESSOLLES.
- **Monsieur GUILLEBAUD Christian**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à YZEURE.
- **Monsieur HANGARD Didier**
Maire, COMMUNE DE ST PRIX, demeurant à SAINT-PRIX.
- **Monsieur HIVET Sylvain**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-VICQ.
- **Monsieur JALIGOT Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à LOUROUX-DE-BEAUNE.

- Madame JAMONNEAU Nathalie

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE VALLON-EN-SULLY, demeurant à VALLON-EN-SULLY.

- Monsieur JUTIER JEAN-PHILIPPE

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à CONTIGNY.

- Monsieur LABILLE Christian

Maire, MAIRIE DE DIOU, demeurant à DIOU.

- Madame LACOUTURE Corinne

Adjoint du patrimoine principal 2ème classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur LAFOND Luc

Adjoint technique principal 1ère classe des Ets d'enseignement, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à CHAMBLET.

- Madame LAFORÊT Brigitte née GENETTE

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de LE DONJON, demeurant à LE DONJON.

- Madame LAFORÊT NADINE née CONTOUX

Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE de LE DONJON, demeurant à LE DONJON.

- Monsieur LAGOUTTE Jérémy

Technicien principal 1ère classe, SYNDICAT MIXTE A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE LA BESBRE, demeurant à LUNEAU.

- Madame LALLIAS Christiane née RONDEPIERRE

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MOLINET.

- Madame LAMBERSEND Marie-Noëlle née BOULET

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à FLEURIEL.

- Monsieur LAURENT Christophe

Brigadier-chef principal, VILLE DE VICHY, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Madame LEFAURE Marie-Paule née BRUNEL

Adjoint administratif principal 1ère classe, SYNDICAT MIXTE A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE LA BESBRE, demeurant à MONTCOMBROUX-LES-MINES.

- Monsieur LÉGER Daniel

Maire, MAIRIE DE VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS, demeurant à VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS.

- Madame LEGRAS Laurence née MANSAT

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à SOUVIGNY.

- Madame LEMAZURIER Sophie

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MONTBEUGNY.

- Monsieur LIGER Laurent

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à BILLEZOIS.

- Monsieur LOPES Joseph

Aide-soignant classe supérieure, EHPAD de GAYETTE, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame LOURS Lætitia

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à DOMERAT.

- Monsieur LUCIEN Christophe

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE VALLON-EN-SULLY, demeurant à VALLON-EN-SULLY.

- Monsieur MAQUIN Gabriel

Ancien adjoint au maire, COMMUNE DE VICHY, demeurant à SERBANNES.

- Monsieur MARCHAND Henri

Maire, MAIRIE DE LORIGES, demeurant à LORIGES.

- Madame MARSONI-FOUQUET Alexia née MARSONI

Rédacteur principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à MOULINS.

- Madame MARTIN Brigitte

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à DOMERAT.

- Madame MARTIN Chantal

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, VILLE DE VICHY, demeurant à CUSSET.

- Monsieur MARTIN Didier

Adjoint au maire, MAIRIE DE CHEVAGNES, demeurant à CHEVAGNES.

- Monsieur MARTINEZ Philippe

Brigadier-chef principal, VILLE DE MOULINS, demeurant à SOUVIGNY.

- Monsieur MARTIN Fabrice

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, VILLE DE VICHY, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES.

- Madame MATHEY Valérie née DELIGEARD

A.S.H. Qualifié classe normale, EHPAD de GAYETTE, demeurant à TRETEAU.

- Monsieur MAZOUÉ Yannick

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à LIGNEROLLES.

- Monsieur MERCIER Christian

Adjoint technique principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à ABREST.

- Monsieur MERCIER Jean-Jacques

Ancien maire, MAIRIE DE BEAUNE-D'ALLIER, demeurant à BEAUNE-D'ALLIER.

- Madame METENIER PATRICIA née VOISIN

Première adjointe au maire, MAIRIE DE NEURE, demeurant à NEURE.

- Madame MEUNIER Anne née DE CASTRO

Assistante maternelle, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à MONTLUCON.

- Madame MEYZONNIER Carole née MELLOUX

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, COMMUNE DE SAINT MENOUX, demeurant à SAINT-MENOUX.

- Madame MILIUS Patricia née BAERENZUNG

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-GERAND-LE-PUY.

- Monsieur MOREL Christian

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CLERMONT FERRAND, demeurant à ABREST.

- Monsieur MOSNIER Sébastien

Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Monsieur MOULIN Éric

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-PONT.

- Madame MOURAO Fabienne née PERIAT

Adjoint technique principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SOUVIGNY.

- Madame MOUSSET Danièle

Conseillère municipale, MAIRIE DE BESSAY-SUR-ALLIER, demeurant à BESSAY-SUR-ALLIER.

- Madame MUELA Sonia

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-MENOUX.

- Monsieur MUNOZ JEAN-LOUIS

Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHAMALIERES, demeurant à ESPINASSE-VOZELLE.

- Madame NADOT Nathalie née CHADRIN

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER.

- Monsieur N'JO Valéry

Adjoint technique principal 1ère classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à MOULINS.

- Madame NUGUES Nathalie née DA CUNHA-LOBO

Adjoint d'animation, MAIRIE DE NERIS-LES-BAINS, demeurant à NERIS-LES-BAINS.

- Madame PATATAS Silvia**
Adjoint administratif, MAIRIE DE NERIS-LES-BAINS, demeurant à NERIS-LES-BAINS.
- Madame PETIT Maryse née BERTRAND**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à YZEURE.
- Monsieur PIGNARD Jean-Marc**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à SERBANNES.
- Madame PLAVERET STÉPHANIE née BERTHON**
Rédacteur principal 1ère classe, SIVOM SIOULE ET BOUBLE, demeurant à BROUT-VERNET.
- Madame POMPIER Florence née DAYDÉ**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à AGONGES.
- Madame POPINAT MICHELLE née TUREAU**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à GARNAT-SUR-ENGIEVRE.
- Madame RABAN Pamela**
Animateur principal 2ème classe, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à ESPINASSE-VOZELLE.
- Madame RABET Ilda née SILVANO**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à TREVOL.
- Madame RAGEADE Laurence**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MOULINS.
- Monsieur RAYNAUD Frédéric**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE SAINT MENOUX, demeurant à SAINT-MENOUX.
- Madame RENAUD Céline**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE TREVOL, demeurant à YZEURE.
- Madame RICHARD Pascale née GACON**
Maire, MAIRIE D'ANDELAROCHE, demeurant à ANDELAROCHE.
- Monsieur RICHET Patrice**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES.
- Madame RIFFAUD Régine**
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, VILLE DE VICHY, demeurant à VICHY.
- Monsieur ROBIN Nicolas**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à TRONGET.

- **Madame ROCHELET Carole née MONDANGE**
Assistante maternelle, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à MONTLUCON.
- **Monsieur ROY Alexandre**
Agent de maîtrise, VILLE DE VICHY, demeurant à MAGNET.
- **Madame SABATIER Marie née BEAUGHEON**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MOULINS.
- **Monsieur SALLES Louis**
Maire, MAIRIE D'ISSERPENT, demeurant à ISSERPENT.
- **Madame SALLI Brigitte née SLOMESZINSKI**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à NERIS-LES-BAINS.
- **Madame SANVOISIN Annick née LE THEUF**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à BEZENET.
- **Monsieur SEULLIET Henri**
Conseiller municipal, COMMUNE DE MONTAIGUET EN FOREZ, demeurant à MONTAIGUET-EN-FOREZ.
- **Madame TABARAN Martine née DALBEPierre**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-ENNEMOND.
- **Monsieur TAUBAN Jean-François**
Assistant de conservation principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à TREVOL.
- **Madame TESSIER Cathy née BECHTEL**
Infirmière classe supérieure, EHPAD de GAYETTE, demeurant à SAINT-LOUP.
- **Madame TISSIER Ghislaine née JOSEPH**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à PREMILHAT.
- **Monsieur TOMS ALEXANDRE**
Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à BAYET.
- **Madame TOURET Nadine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à SEUILLET.
- **Monsieur TRAVICHON Daniel**
Adjoint au maire, MAIRIE DE SEUILLET, demeurant à SEUILLET.
- **Monsieur VACHETTE Fabrice**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à VALLON-EN-SULLY.
- **Madame VERNIS-DERVIEUX Cécile née VERNIS**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à VENDAT.

- Monsieur VERNISSE Alain
Maire, MAIRIE DE TREZELLES, demeurant à TREZELLES.

- Madame VOISIN Josette née ROUSSEAU-BARATHON
Conseillère municipale, MAIRIE DE CHEVAGNES, demeurant à CHEVAGNES.

- Monsieur WOLFF Cédric
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à CUSSET.

Article 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame ARNON Annie née TINET
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE.

- Madame BARGOIN Nathalie née HRYCINK
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à CUSSET.

- Monsieur BARRAUD Jean-Dominique
Ancien maire, COMMUNE DE LAVOINE, demeurant à LAVOINE.

- Madame BECOUZE Sylvie
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à MAGNET.

- Madame BESSON Murielle née DESMONNET
Adjoint d'animation principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à BAGNEUX.

- Monsieur BEZUT Pascal
Agent de maîtrise, COMMUNE DE ST PRIX, demeurant à SAINT-PRIX.

- Monsieur BISSONNIER Christophe
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à COSNE-D'ALLIER.

- Madame BONNEFOY Martine
A.S.H. Qualifié classe supérieure, EHPAD de GAYETTE, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur BONNET PIERRE
INGÉNIEUR - RESPONSABLE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, COMMUNE DE RIOM, demeurant à SEUILLET.

- Madame BOUDOT Caroline née ROYER
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de LE DONJON, demeurant à LE PIN.

- Monsieur CADORET Xavier
Maire, MAIRIE DE SAINT-GERAND-LE-PUY, demeurant à SAINT-GERAND-LE-PUY.

- Madame CAUT Christelle

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à CUSSET.

- Monsieur CHARASSE Jean-Louis

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à COGNAT-LYONNE.

- Madame CHAUDAGNE Yolande née VALETTE

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à CUSSET.

- Monsieur CHAVY Jean-Louis

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à MOULINS.

- Madame COMBIER MARYLINE née JUBIN

Adjoint technique, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE SAINT DESIRE AUDES CHAZE, demeurant à SAINT-MARTINIEN.

- Monsieur CROUZIER Pascal

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, ALLIER HABITAT, demeurant à SANSSAT.

- Madame DANCHIN Christine née ARBAUD

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Madame DENGLOS-BURLET Céline née DENGLOS

Adjoint administratif principal 1ère classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à CRESSANGES.

- Madame DOZIERES Jeanine

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame DUPLOMB Jocelyne née BRENON

Aide-soignante classe supérieure, EHPAD de GAYETTE, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur GLANOWSKI Philippe

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à CUSSET.

- Madame GOEMARE Liliane

Animateur, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX.

- Madame GOUGAT Isabelle née BILLAUD

Adjoint technique principal 2ème classe des Ets d'enseignement, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Madame HEIMBURGER Brigitte née VIDAL

Opérateur des APS principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTLUCONNAISE, demeurant à MONTLUCON.

- Madame JABOIN Nathalie

Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-GERAND-DE-VAUX.

- Monsieur JOBERT Olivier

Technicien principal 1ère classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à MOULINS.

- Madame LACHASSAGNE Geneviève née VINCENT

Adjointe au maire, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à GIVARLAIS.

- Madame LAMBERT Denise née LEHOUX

Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur LAPLANCHE CLAUDE

Agent de maîtrise, COMMUNE DE MONETAY SUR ALLIER, demeurant à MONETAY-SUR-ALLIER.

- Monsieur LAPRUGNE Jean-Michel

Maire, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à GIVARLAIS.

- Madame LAROSE-VAUDOLON Nadine née LAROSE

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à LE BREUIL.

- Monsieur LAURENT Jean-Pierre

Maire, COMMUNE DE ST MARCEL EN MURAT, demeurant à SAINT-MARCEL-EN-MURAT.

- Madame MAZERAT Corinne

Assistante socio-éducatif, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à ST BONNET TRONCAIS.

- Madame MAZOUÉ Carol née FRYDMAN

Adjoint administratif principal 1ère classe, MONTLUCON COMMUNAUTE, demeurant à LIGNEROLLES.

- Madame MERITET Nathalie née SIMON

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à YZEURE.

- Madame METREAU Marie-Christine

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à ARFEUILLES.

- Monsieur MORALES Antonio

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à CUSSET.

- Madame MOUSSON Natacha

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES.

- Monsieur NAFFETAS Samuel

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à SAINT-LEON.

- Monsieur NICOLAS Franck

Agent de maîtrise principal, MONTLUCON COMMUNAUTE, demeurant à MONTLUCON.

- Monsieur PEJOUX Ludovic

Agent de maîtrise, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame PELLE Véronique

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN, demeurant à LE MAYET-DE-MONTAGNE.

- Monsieur PETITEAU Bernard

Ancien adjoint au maire, MAIRIE DE HAUT-BOCAGE, demeurant à GIVARLAIS.

- Monsieur PINOT DANIEL

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à FLEURIEL.

- Monsieur RENAUD Patrick

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à TREVOL.

- Monsieur SAUSA Jean-Michel

Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MARIGNY.

- Monsieur SÉRANGE Bruno

Technicien principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à VICHY.

- Monsieur THENOT Michel

Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à MOULINS.

- Monsieur VALETTE Bernard

Ancien maire, COMMUNE DE ST MARCEL EN MURAT, demeurant à SAINT-MARCEL-EN-MURAT.

- Monsieur VINCENT Roland

Ancien maire, COMMUNE DE VIPLAIX, demeurant à VIPLAIX.

Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame BALDACHINO Françoise née VALETTE

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à CREUZIER-LE-NEUF.

- Madame BARNABE Evelyne née SANVOISIN

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à CUSSET.

- Monsieur BARRE Frédéric

Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à BOURBON-L'ARCHAMBAULT.

- Monsieur BECAUD Didier

Attaché principal, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à GANNAT.

- Monsieur BERNARD Jean-Paul

Ouvrier principal 2ème classe, EHPAD de GAYETTE, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame BILLIARD Florence

Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE DE VENDAT, demeurant à VICHY.

- Madame BONIN Nicole

Assistante socio-éducatif, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur BONJEAN Joël

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Monsieur BONNAMY Noël

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame BOUCHET Maryse née DURANTHON

Agent social principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame CHABERT Sylviane

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à VICHY.

- Monsieur COULON André

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM SUD-ALLIER, demeurant à SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE.

- Monsieur COUTURIER Philippe

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'ABREST, demeurant à ABREST.

- Monsieur D'ABREU Roger

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à SAINT-VICTOR.

- Madame DA RIVA Marie-Christine née BRIERRE

Conseiller HC socio-éducatif, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE.

- Madame DARJO-DUPRÉ Murielle née DARJO

Attaché, VILLE DE MOULINS, demeurant à MOULINS.

- Monsieur DE BOUILLÉ Georges

Ancien conseiller municipal, COMMUNE DE MEILLERS, demeurant à MEILLERS.

- Monsieur DE FREITAS José

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à MONTLUCON.

- Monsieur DEGIOVANNI Eric

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CREUZIER-LE-VIEUX, demeurant à CREUZIER-LE-NEUF.

- Monsieur DEMONTEIX Thierry

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM NORD ALLIER, demeurant à LUSIGNY.

- Madame DENIS Laurence

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.

- Monsieur DHERAT Yves

Technicien principal 1ère classe, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à VICHY.

- Madame DOZIERES Marie-Hélène

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.

- Madame DUMON Patricia

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MAZERIER, demeurant à CHANTELLE.

- Madame FLICK Corinne née GIRAUD

Educateur APS principal 1ère classe, MONTLUCON COMMUNAUTE, demeurant à SAINT-ANGEL.

- Madame GARCON Bernadette

Rédacteur territorial principal 1ère classe, ALLIER HABITAT, demeurant à MOULINS.

- Monsieur GAUCHER Christophe

Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM NORD ALLIER, demeurant à MOULINS.

- Monsieur GIROUX Jean-Marc

Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à LUCENAY-LES-AIX.

- Monsieur JEANNIN Denis

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à ABREST.

- Madame JOLY Nathalie née BARTHOUX

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à CUSSET.

- Monsieur LARAT Denis

Animateur principal 1ère classe, VILLE DE MOULINS, demeurant à MEILLARD.

- Monsieur LAURENT José

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à CUSSET.

- **Monsieur LEDUC Jean-Marc**
Ouvrier principal 2ème classe TIV, VILLE DE PARIS, demeurant à MOULINS.
- **Madame MANSARD Marie-Claire née LECOMTE**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à YZEURE.
- **Madame MARION Isabelle née JONNET**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à LUSIGNY.
- **Monsieur MARTIN Daniel**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, VILLE DE VICHY, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER.
- **Monsieur MORAN Jésus**
Ancien maire, MAIRIE DE SAINT-YORRE, demeurant à SAINT-YORRE.
- **Madame MORVAN Annick née BERNARD**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-BESBRE, demeurant à DOMPIERRE-SUR-BESBRE.
- **Madame PLANCHE Isabelle née MARTIN**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à CUSSET.
- **Monsieur POIRIER Gilles**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à CHANTELLE.
- **Monsieur POTIGNAT Thierry**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VICHY, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSES.
- **Monsieur PROVOST Yves**
Educateur des A.P.S. principal 2ème classe, MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER, demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER.
- **Monsieur RAYMOND Didier**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-PRIX.
- **Madame REVERET Mélanie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à MOULINS.
- **Monsieur ROUSSEL Eric**
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à VILLEBRET.
- **Madame RUBY Sylvie**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à VICHY.
- **Madame RUFFAUT Michèle née OULIER**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE VICHY, demeurant à SAINT-YORRE.

- Madame SANUDO Muriel née VERNET

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à CERILLY.

- Monsieur SANVOISIN Yves

Maire, MAIRIE DE LAFELINE, demeurant à LAFELINE.

- Madame SAUNIER Marguerite

Professeur enseignement artistique hors classe, MONTLUCON COMMUNAUTE, demeurant à MONTLUCON.

- Madame SCHMAUCH Sylvie née GUILLAUMIN

Rédacteur, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à SAINT-MENOUX.

- Madame SONKO Irène

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE VICHY, demeurant à VICHY.

- Madame STEFFANN Nathalie

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-BESBRE, demeurant à DOMPIERRE-SUR-BESBRE.

- Madame SZYMONIK Sylvie née LOPEZ

Agent de maîtrise principal, CA MOULINS COMMUNAUTE, demeurant à MONETAY-SUR-ALLIER.

- Madame TEIM Isabelle

Conseiller socio-éducatif, DEPARTEMENT DE LA CREUSE, demeurant à MONTLUCON.

- Madame TOGNON Claire

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L ALLIER, demeurant à MONTCOMBROUX-LES-MINES.

- Monsieur VENIANT Pascal

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CUSSET, demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX.

- Madame VERNET Chantal

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à HURIEL.

- Monsieur WANESSE Ernest

Animateur, MAIRIE DE MONTLUCON, demeurant à MONTLUCON.

Article 4 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Moulins, le 2 janvier 2024

La Préfète

Signé

Pascale TRIMBACH

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

03-2023-11-29-00001

ARS ARA decision 2023 23 0107 delel signat DD

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

DÉCIDE

Article 1

À l'exclusion des actes visés à l'article 3, délégation de signature est donnée aux agents de l'ARS suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences, les actes relevant des missions des délégations départementales de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

- les décisions, conventions, correspondances et contrats de ville relatifs à la mise en œuvre et au suivi des mesures relatives à la prévention, à la gestion des risques, aux alertes sanitaires et celles relatives à l'offre de santé dans leur département respectif ;
- les correspondances relatives à la recevabilité des demandes d'autorisation ;
- les arrêtés de tarification des établissements et services médico-sociaux, les décisions d'approbation expresse ou de rejet des états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et leurs décisions modificatives, la fixation des EPRD des établissements et services mentionnés aux articles R314-80 et R314-101 du code de l'action sociale et familles, les décisions de rejet de dépense figurant au compte de résultat d'un ESMS et manifestations étrangères, par leur nature ou leur importance à celles qui avaient été envisagées lors de la fixation du tarif et la tarification d'office du montant et de l'affectation des résultats dans le cas prévu à l'article R314-237 du code de l'action sociale et des familles ;
- l'octroi et le refus de licences relatives à la création, au transfert ou au regroupement d'une officine de pharmacie pour les départements 73 et 74 ;
- la notification des décisions envisagées à la suite des missions d'inspection et de contrôle ;
- les décisions d'engagement de dépenses inférieures à 1500 € hors taxes permettant le fonctionnement courant de la délégation ;
- la validation et la certification du service fait relative au fonctionnement courant de la délégation ;
- Les états de frais de déplacement présentés par les membres des conseils territoriaux de santé dès lors qu'ils ont assisté à une assemblée plénière ou à une réunion du bureau, ou de la commission « santé mentale » ou de la formation usager dans les conditions prévues par le règlement intérieur du CTS ;
- l'ordonnancement, la validation et la certification du service fait des dépenses liées aux astreintes tel que renseigné par les agents dans le SI Astreintes, en lien le cas échéant avec les responsables de planning ;
- les décisions et correspondances relatives à l'exécution des marchés de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la passation des commandes aux laboratoires concernant les contrôles et recontrôles nécessités par les non-conformités et les urgences (type pollution) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de signer toutes correspondances entrant dans le champ de compétences de leur service respectif, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision ;
- Les agréments des entreprises de transports sanitaires terrestre et aérien, les autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers.

Au titre de la délégation de l'Ain :

- Madame **Catherine MALBOS**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MALBOS, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------|------------------------|--------------------------------|
| – Katia ANDRIANARIJAONA | – Jeannine GIL-VAILLER | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Geoffroy BERTHOLLE | – Catherine HAMEL | – Hélène VITRY |
| – Florence CHEMIN | – Nathalie LAGNEAUX | – Sonia VIVALDI |
| – Charlotte COLLOD | – Michèle LEFEVRE | – Christelle VIVIER |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | |
| – Marion FAURE | – Isabelle PARANDON | |
| – Sophie GÉHIN | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation de l'Allier :

- Monsieur **Grégory DOLÉ**, directeur par intérim de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory DOLÉ et de Monsieur **Ernest ELLONG KOTTO**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------|-----------------------|--------------------------------|
| – Cécile ALLARD | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | – Isabelle VALMORT |
| – Justine DUFOUR | – Florian PASSELAIGUE | – Camille VENUAT |
| – Philippe DUVERGER | – Isabelle PIONNIER | – Elisabeth WALRAWENS |
| – Olivier GAGET | – Myriam PIONIN | |
| – Alexandra GIRARD | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation de l'Ardèche :

- Madame **Sabine LAFFAY**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine LAFFAY et de Madame **Chloé PALAYRET CARILLION**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------|-------------------|--------------------------------|
| – Alexis BARATHON | – Olivier GAGET | – Nathalie RAGOZIN |
| – Maréva CHAPELLE | – Fabrice GOUEDO | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Nicolas HUGO | – Anne THEVENET |
| – Christophe DUCHEN | – Michèle LEFEVRE | |
| – Aurélie FOURCADE | – Meryem LETON | |

Au titre de la délégation du Cantal :

- Madame **Stéphanie FRECHET**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie FRECHET et de Monsieur **Pierre VERNET**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------|------------------------|--------------------|
| – Gilles BIDET | – Christelle LABELLIE- | – Nathalie RAGOZIN |
| – Muriel DEHER | BRINGUIER | – Anne-Sophie |
| – Olivier GAGET | – Michèle LEFEVRE | RONNAUX-BARON |
| – Corinne GEBELIN | – Sébastien MAGNE | – Laurence SURREL |
| – Marie LACASSAGNE | – Cécile MARIE | – Pierre VERNET |
| | – Isabelle MONTUSSAC | |

Au titre de la délégation de la Drôme :

- Madame **Emmanuelle SORIANO**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO et de Madame **Valérie AUVITU**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|
| – Alexis BARATHON | – Christophe DUCHEN | – Julien NEASTA |
| – Marilyne BOUILLY | – Aurélie FOURCADE | – Nathalie RAGOZIN |
| – Corinne CHANTEPERDRIX | – Olivier GAGET | – Anne-Sophie |
| – Maréva CHAPELLE | – Alexis LANOOTE | RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | – Roxane SCHOREELS |
| – Stéphanie DE LA
CONCEPTION | – Cécile MARIE | – Benoît SIMONNET |
| | – Armelle MERCUROL | |

Au titre de la délégation de l'Isère :

- Monsieur **Loïc MOLLET**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET et de Madame **Anne-Maëlle CANTINAT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| – Albane BEAUPOIL | – Mylène GACIA | – Michel MOGIS |
| – Tristan BERGLEZ | – Olivier GAGET | – Carole PAQUIER |
| – Isabelle BONHOMME | – Philippe GARNERET | – Delphine PONNELLE |
| – Nathalie BOREL | – Xavier GIRAUDEAU | – Nathalie RAGOZIN |
| – Sandrine BOURRIN | – Sabrina GRANDMAIRE | – Stéphanie RAT-LANSAQUE |
| – Corinne CASTEL | – Nicolas GRENETIER | – Marie-Pierre RAYBAUD |
| – Isabelle COUDIERE | – Claire GUICHARD | – Anne-Sophie |
| – Christine CUN | – Michèle LEFEVRE | RONNAUX-BARON |
| – Marie-Caroline DAUBEUF | – Maud MAINGAULT | – Véronique SUISSE |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | – Juliette THOUZEAU |
| – Janique FEUVRIER | – Clémence MIARD | – Corinne VASSORT |

Au titre de la délégation de la Loire :

- Monsieur **Arnaud RIFAUX**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RIFAUX et de Monsieur **Serge FAYOLLE**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|
| – Cécile ALLARD | – Olivier GAGET | – Myriam PIONIN |
| – Maxime AUDIN | – Saïda GAOUA | – Sandy RAFFIER |
| – Malika BENHADDAD | – Valérie GUIGON | – Nathalie RAGOZIN |
| – Pascale BOTTIN-MELLA | – Sylvain ISKRA | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Florence COTTIN | – Fabienne LEDIN | – Julie TAILLANDIER |
| – Magaly CROS | – Michèle LEFEVRE | – Éliane VANHECKE |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | |

Au titre de la délégation de Haute-Loire :

- Monsieur **Loïc BIOT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc BIOT, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|----------------------|---------------------------|--------------------------------|
| – Christophe AUBRY | – Céline DEVEAUX | – Laurence PLOTON |
| – Marie-Line BERTUIT | – Olivier GAGET | – Nathalie RAGOZIN |
| – Gilles BIDET | – Valérie GUIGON | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Christiane BONNAUD | – Michèle LEFEVRE | – Laurence SURREL |
| – Sara CORBIN | – Cécile MARIE | – Camille VARAGNAT |
| – Muriel DEHER | – Romain PANZA-GIUDICELLI | |

Au titre de la délégation de Puy-de-Dôme :

- Monsieur **Grégory DOLÉ**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory DOLÉ, et de Madame **Marie-Laure PORTRAT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------|----------------------------|--------------------------------|
| – Gilles BIDET | – Karine LEFEBVRE-MILON | – Charles-Henri RECORD |
| – Delphine CALMELS | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | – Laurence SURREL |
| – Pauline DELAIRE | – Laureline MOALIC | |
| – Sylvie ESCARD | – Béatrice PATUREAU MIRAND | |
| – Olivier GAGET | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation du Rhône et de la métropole de Lyon :

- Monsieur **Philippe GUETAT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUETAT, et de Madame **Marielle SCHMITT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------------------|
| – Julien BERRA | – Valérie FORMISYN | – Cécile MARIE |
| – Jenny BOULLET | – Olivier GAGET | – Amélie PLANEL |
| – Muriel BROSSE | – Franck GOFFINONT | – Nathalie RAGOZIN |
| – Pierre CHABAUD | – Emmanuelle GUICHARD | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Laurent DEBORDE | – Pascale JEANPIERRE | – Catherine ROUSSEAU |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | – Sandrine ROUSSOT |
| – Manon DUROUSSET | – Frédéric LE LOUEDEC | – Eric STAMM |
| – Antoine ERMAKOFF | – Yann-Franck LOURCY | |

Au titre de la délégation de la Savoie :

- Monsieur **Raphaël BECKER**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël BECKER, et de Madame **Florence LIMOSIN**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| – Delphine BANTEGNIE | – Florence CULOMA | – Nathalie RAGOZIN |
| – Albane BEAUPOIL | – Marie-Caroline DAUBEUF | – Christophe RIEGEL |
| – Anne-Laure BORIE | – Muriel DEHER | – Véronique ROBAUX |
| – Carine CHANJOU | – Olivier GAGET | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Juliette CLIER | – Nathalie GRANGERET | – Raphaëlle SALORD |
| – Magali COGNET | – Michèle LEFEVRE | – Cécile TARAJAT |
| – Laurence COLLIOUD-
MARICHALLOT | – Cécile MARIE | |
| | – Lila MOLINER | |

Au titre de la délégation de la Haute-Savoie :

- Monsieur **Reynald LEMAHIEU**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Reynald LEMAHIEU, et de Madame **Rachel CAMBONIE**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| – Diane AUBLIN | – Olivier GAGET | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Audrey BERNARDI | – Pauline GHIRARDELLO | – Clémentine SOUFFLET |
| – Léonie CHABRAT | – Nathalie GRANGERET | – Victoire SUTY |
| – Florence CHEMIN | – Clémence LANNES | – Chloé TARNAUD |
| – Magali COGNET | – Caroline LE CALLENNEC | – Françoise TOURRE |
| – Marie-Caroline DAUBEUF | – Michèle LEFEVRE | – Martine VOLAY |
| – Muriel DEHER | – Nadège LEMOINE-SUATTON | – Monika WOLSKA |
| – Clément DEJOS | – Cécile MARIE | |
| – Adelyne DOTTORI | – Nathalie RAGOZIN | |

Article 2

Concernant l'organisation des astreintes - actée par la décision n°2018-4426 du 18/07/2018 - les personnels désignés dans les tableaux d'astreintes ont délégation de signature sur les décisions qu'ils sont amenés à prendre durant ces périodes et entrant dans le champ de leurs compétences.

Article 3

Sont exclues de la présente délégation les décisions suivantes :

a) Correspondances et décisions d'ordre général :

- les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie ;
- les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
- les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
- les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- les actes pris en application de l'article L.1432-2 du code de la santé publique relatif aux pouvoirs propres de la directeur général : l'arrêt du PRS et de ses différentes composantes ;
- l'exécution du budget, l'ordonnancement des dépenses, les autorisations sanitaires, le recrutement au sein de l'agence, la désignation de la personne chargée de l'intérim des fonctions de directeurs et de secrétaire général dans les établissements de santé publics, le pouvoir d'ester en justice et de représentation, le pouvoir de délégation de signature ;
- les correspondances et communiqués adressés aux médias de toute nature.

b) Décisions en matière sanitaire :

- autorisant la création, la conversion, le regroupement et la modification des activités de soins et l'installation des équipements matériels lourds ;
- de suspension et de retrait des activités des établissements et services de santé prise en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- d'autorisation, de modification ou de retrait d'autorisation d'exploitation de laboratoires d'analyses ;
- de suspension et retrait d'agrément des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien ;
- de suspension des médecins, chirurgiens-dentistes ou sages-femmes ;
- de décision de placement de l'établissement public de santé sous l'administration provisoire des conseillers généraux des établissements de santé et de saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 6143-3-1 ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement de santé en application de l'article L.6114-1 du code de la santé publique ;

- le déféré au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d'inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure.

c) Décisions en matière médico-sociale :

- autorisant la création, la transformation, l'extension des établissements et services médico-sociaux ;
- décidant la suspension ou la cessation de tout ou partie des activités de services ou d'établissements médico-sociaux, lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis, en application de l'art. L313-16 du CASF ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les établissements et services définis à l'article L312-1 2°, 3°, 5°, 7°, 12° du code de l'action sociale et des familles ;
- le déféré au tribunal administratif des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d'inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure ;
- l'approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé et, ou établissements sociaux et médico-sociaux ;
- le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire ;
- le prononcé d'astreinte journalières ou de sanction financière, en application de l'art. L313-14 al. II et III.

d) Décisions en matière de gestion des ressources humaines et d'administration générale :

- les marchés et contrats ;
- les achats publics, les baux, la commande, l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement supérieures à 1500 € hors taxes ;
- les dépenses d'investissement ;
- les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales ;
- l'ordonnancement des dépenses relatives aux Ressources Humaines ;
- la gestion administrative et les décisions individuelles ;
- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la mobilité ;
- les décisions relatives aux mesures disciplinaires ;

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°2023-23-0102 du 30 novembre 2023.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Signé à Lyon le 29 décembre 2023

Cécile COURREGES